

Covid-19

Continuité de la prise en charge à domicile, renfort humain, soutien matériel et technique auprès des hôpitaux dans les territoires... La Fédération Antadir est un acteur associatif, solidaire et actif dans la gestion de la crise !

Paris le 27 avril 2020 – Alors que nous traversons depuis plusieurs semaines une crise sanitaire sans précédent, les prestataires de santé à domicile dénommés Services d'Assistance au Retour à Domicile (SARD) pour la Fédération Antadir, se sont mobilisés dès le début de l'épidémie aux côtés des personnels de santé hospitaliers, dans les territoires. Interlocuteurs reconnus pour leur qualité de prise en charge des patients à domicile, les SARD, adhérents d'Antadir, accompagnent des populations fragiles, en assurant la continuité des traitements prescrits et apportent aussi bien leur expertise technique que leurs ressources à la fois humaine et matérielle aux différentes structures de santé (hôpitaux, établissements de santé, Ehpad).

Les SARD, mobilisés pour participer à la lutte contre le Covid-19, partout en France

Acteurs essentiels de la prise en charge à domicile, les SARD, membres de la Fédération Antadir, se sont mobilisés dès le début de la crise sanitaire au service des patients et aux côtés des structures hospitalières et des établissements de santé :

- ➔ **En assurant la continuité du suivi de la prise en charge à domicile, de près de 200 000 patients, sur l'ensemble du territoire**

En lien permanent avec le médecin prescripteur et dans le respect le plus strict des mesures de prévention et de sécurité, les SARD assurent la continuité du suivi des patients à domicile grâce à des contacts téléphoniques réguliers et l'utilisation du télésuivi pour les appareils connectés. Cette organisation permet de limiter leurs visites à domicile à celles strictement indispensables et urgentes. Une attention toute particulière est portée aux personnes les plus fragiles (âgées, isolées, dépendantes ou handicapées) pour lesquelles les interventions sont réalisées en cas de nécessité absolue dans un respect très rigoureux des mesures de protection.

- **1800 visites essentielles et urgentes sont ainsi réalisées par jour en moyenne depuis le début de la crise**

- ➔ **En favorisant les retours à domicile précoces de patients hospitalisés**

Les SARD membres de la Fédération Antadir collaborent en permanence avec les établissements de santé des territoires pour participer à leur désengorgement. En coordination avec le médecin hospitalier, ils permettent les sorties précoces de certains patients hospitalisés afin de libérer des lits pour les urgences.

- **7050 retours à domicile ont été réalisés partout en France entre le 1er mars et le 15 avril**

Ces retours à domicile sont facilités par les SARD adhérents d'Antadir, qui poursuivent pendant toute cette période de pandémie, une prise en charge de qualité des traitements prescrits à domicile pour des patients atteints ou non du Covid-19.

« Une de nos associations régionales a notamment eu l'initiative de mettre en place une offre de réhabilitation respiratoire ciblée, pour permettre aux patients Covid-19 sortis d'hospitalisation, de se réadapter progressivement à l'effort en toute sécurité. » précise le **Professeur Boris Melloni, Président de la Fédération Antadir.**

- ➔ **En mettant à disposition des hôpitaux du matériel médical, indispensable à la prise en charge des patients Covid-19**
 - **822 dispositifs médicaux ont été mis gratuitement à disposition des hôpitaux et autres établissements de santé, dont essentiellement des respirateurs de domicile (mais également des concentrateurs d'oxygène, des pompes à perfusion, des pousse-seringues, des pompes à nutrition, des aspirateurs de mucoités, des générateurs d'aérosols et des oxymètres de pouls).**
 - ➔ **1/3** de ces matériels a été délivré dans **le Grand Est** et en **Ile-de-France**
 - **250 hôpitaux et établissements de santé** ainsi que **562 Ehpad** ont à ce jour été soutenus par les structures adhérentes d'Antadir
- ➔ **En proposant aux hôpitaux leurs ressources pédagogiques pour des formations théoriques et pratiques du personnel paramédical à la ventilation artificielle, la trachéotomie et à l'utilisation des respirateurs mis à disposition**

« La mobilisation générale des SARD membres d'Antadir, en métropole comme dans les Outre-mer, a permis de répondre dans les meilleurs délais, à la fois, à l'urgence dans les territoires les plus touchés par la crise, mais également d'anticiper, en coordination avec les structures hospitalières locales, à la mise à disposition du personnel soignant, de dispositifs médicaux nécessaires à la prise en charge d'éventuels patients Covid. » ajoute le **Professeur Melloni.**

Face à la crise actuelle et à la notion d'urgence qui perdure, l'Antadir a également mis en place une cellule de coordination qui répertorie régulièrement les dispositifs médicaux disponibles sur tout le territoire. L'objectif : faire face au risque de pénurie sur certaines régions afin d'avoir la capacité de délivrer les dispositifs médicaux aux établissements de santé dans le besoin.

Une procédure de désinfection adaptée des dispositifs médicaux utilisés a été mise en place dans les SARD afin d'assurer la remise en service des matériels, dans les conditions de sécurité et d'hygiène les plus strictes.

Plusieurs dispositifs mis en place pour soutenir les personnels hospitaliers

La Fédération Antadir a mis en place différentes mesures afin de mettre à contribution son savoir-faire et son expertise technique au service des personnels hospitaliers. L'enjeu : faciliter l'utilisation des dispositifs médicaux essentiels à la prise en charge des patients Covid-19 partout en France, grâce à :

➔ **La mise en place d'une hotline 7jours/7**

De nombreuses équipes soignantes régionales sont actuellement amenées à utiliser des dispositifs médicaux mis à disposition par les SARD locaux de la Fédération Antadir. Préalablement formées sur place à l'utilisation du matériel, ces équipes peuvent néanmoins être confrontées à des difficultés dans le cadre d'une utilisation différée des appareils médicaux. Elles ont dès lors besoin d'une assistance technique et opérationnelle, immédiatement disponible, au regard de la situation d'urgence dans laquelle peuvent se trouver certains patients. Dans ce cadre, la Fédération Antadir a mis en place une permanence téléphonique, dédiée au personnel soignant des structures accompagnées par les SARD, pour gérer les demandes ponctuelles.



Dès réception, les appels sont orientés selon les besoins :



Vers un référent biomédical habilité à répondre à des questions simples exclusivement techniques.



Vers un membre d'une cellule médicale d'expertise ad hoc si la demande est plus complexe.

Composée d'une équipe de 7 médecins spécialisés dans l'assistance respiratoire et disposant d'une expertise de haut-niveau pour répondre aux besoins urgents des équipes hospitalières, sur le terrain.

« Nous avons eu à cœur de mettre en place une solution qui permette de répondre le plus rapidement possible aux difficultés que ces professionnels seraient amenés à rencontrer dans le cadre de l'utilisation des dispositifs médicaux. Cela nécessite une attention très particulière et un accompagnement précis et adapté. Cette assistance téléphonique a notamment permis d'apporter à plusieurs reprises, une solution efficace et immédiate. » déclare **le Professeur Melloni**.

➔ **La mise en place d'un accès rapide aux notices d'utilisation des respirateurs de domicile**

Les respirateurs de réanimation étant prioritairement affectés aux patients Covid-19, des respirateurs de domicile ont été mis à la disposition d'établissements de santé pour d'autres patients nécessitant également une ventilation assistée. A cet effet et pour aider un personnel médical moins habitué à mettre en service et utiliser ce type d'appareils, l'Antadir a pris l'initiative de répertorier et regrouper l'ensemble des notices d'utilisation simplifiées proposées par les fabricants afin de guider plus efficacement les équipes concernées. Ces notices sont accessibles sur le site web de l'Antadir : [COVID-19-Notices Ventilateurs niveau 3 et niveau 2](#).

« Ces notices d'utilisation rapide sont en accès libre, facilement accessibles et peuvent être consultées à n'importe quel moment par les équipes soignantes et les Agences Régionales de Santé » précise **le Professeur Boris Melloni**.

➔ **La mise à jour d'une application très pratique pour déverrouiller les dispositifs médicaux**



L'application **DBLoc**, conçue et développée par l'Antadir, est une base de données interactive et indépendante destinée aux utilisateurs de respirateurs et de générateurs de pression positive continue (PPC) de domicile. Le but est de rappeler visuellement la procédure de déblocage de l'appareil pour accéder à son menu et aux réglages. 241 dispositifs médicaux sont répertoriés dans cette base dont près de 110 respirateurs de domicile. La dernière mise à jour a permis d'être encore plus exhaustif avec l'ajout d'une douzaine d'appareils récents.

A propos d'Antadir :

La Fédération ANTADIR, Association Nationale pour les Traitements A Domicile, les Innovations et la Recherche, a été créée en 1981, à la demande de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et du Ministère de la Santé. L'ANTADIR fédère, dans un cadre statutaire associatif, des structures Prestataires de Santé A Domicile dénommées Services d'Assistance au Retour à Domicile (SARD), présentes en métropole et en outre-mer. Les SARD permettent le retour et le maintien à domicile de toute personne malade nécessitant un dispositif médical d'aide à la vie. Dans le cadre d'une prise en charge globale, les prestations assurées par les SARD concernent l'assistance respiratoire, la perfusion, la nutrition entérale, l'insulinothérapie par pompe externe, le maintien à domicile, l'éducation thérapeutique, la réhabilitation respiratoire ainsi que d'autres traitements, comme le traitement des plaies complexes.

La Fédération ANTADIR a également pour rôle de :

- *Promouvoir la recherche technique, clinique et fondamentale*
- *Réaliser des évaluations techniques et cliniques de dispositifs médicaux ainsi que des études médico-techniques, économiques et sociales sur des thématiques spécifiques*
- *Mettre en place des cohortes sur des pathologies ciblées*
- *Assurer la coordination de la matériovigilance*
- *Développer les connaissances via l'élaboration de programmes de formation professionnelle et l'organisation de congrès et manifestations thématiques.*

CONTACTS PRESSE A+ CONSEILS

Clara DALLAY

clara.aplusconseils@gmail.com

+ (33)1 44 18 65 58 / + (33)6 48 45 01 53

Christelle ALAMICHEL

christelle@aplusconseils.com

+ (33)1 44 18 65 58 / + (33)6 31 09 03 83